

**Zeitschrift:** Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

**Herausgeber:** Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

**Band:** 37 (1929)

**Heft:** 10

**Vereinsnachrichten:** Cours d'infirmières-visiteuses

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Cours d'infirmières-visiteuses

Section genevoise de la Croix-Rouge suisse et Ecole d'études sociales pour femmes.

### Conditions d'admission.

Sont admises comme élèves *régulières* :

- 1° les infirmières possédant un diplôme suisse reconnu par l'Alliance suisse des gardes-malades ;
- 2° les infirmières possédant un autre diplôme suisse, pouvant justifier de stages jugés suffisants par la Commission directrice des cours ;
- 3° les infirmières possédant un diplôme étranger reconnu équivalent par la Commission ;
- 4° les élèves infirmières justifiant au gré de la Commission d'études suffisantes. (Ces dernières n'obtiendront le diplôme d'infirmière-visiteuse qu'après avoir terminé leurs études d'infirmière.)

Seules les élèves *régulières* seront admises aux examens.

Celles qui auront obtenu des notes satisfaisantes et fait preuve, pendant leur stage, des qualités requises, recevront le *diplôme d'infirmière-visiteuse*.

Les cours théoriques sont accessibles à toute personne que le sujet peut intéresser.

### Finance d'inscription :

Prix du cours complet avec stages fr. 250 ; prix des cours théoriques fr. 200. Arrangements spéciaux pour des séries de cours.

Sur demande motivée des réductions d'écolage ou des bourses peuvent être obtenues.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au 25 octobre au Secrétariat de l'Ecole sociale, rue Charles-Bonnet, 6.

Le Secrétariat se charge de trouver des pensions aux participantes du cours.

## PROGRAMME

### I. Cours théoriques, visites et exercices pratiques

du 28 octobre au 10 décembre.

#### A. Cours théoriques.

1. Répétitoire d'anatomie et de physiologie, 8 heures.
2. Questions de médecine interne, 8 h.
3. Questions de chirurgie, 3 h.
4. Les Dermatoses contagieuses, 4 h.
5. Hygiène sociale, 6 h.
6. Hygiène de la femme, 16 h.
7. Puériculture, 5 h.
8. Hygiène de la nourrice et du nourrisson, 4 h.
9. Hygiène de l'enfant (âge scolaire), 5 h.
10. Hygiène des organes des sens : a) Le nez, la gorge, l'oreille. Les sourds, les sourds-muets, 3 h. ; b) L'œil. Les aveugles, 3 h. ; c) La bouche et les dents, 3 h.
11. Les maladies sociales : a) Tuberculose, 3 h. ; b) Maladies vénériennes, 3 h. ; c) Maladies contagieuses, 4 h.
12. La lutte contre l'alcoolisme, 4 à 6 h.
13. Hygiène mentale, 4 h.
14. Hygiène alimentaire, 5 h.
15. Devoirs de l'infirmière-visiteuse, 2 h.
16. La famille au point de vue économique, 12 h.
17. Législation sociale, 4 h.
18. Questions de droit de famille et de protection de l'enfance, 14 h.
19. Assistance et prévoyance sociales, 12 h.

#### B. Visites et Exercices pratiques.

Bureau de bienfaisance ; Service médical des écoles ; Classe d'anormaux ; Clinique ophtalmologique ; Hôpital d'enfants de Pinchat ; Pouponnières, crèches ; Goutte de lait ; Service d'hygiène ; Institut genevois d'orthopédie et de gymnastique suédoise ; Exercice de régimes au Dispensaire.

### II. Stages.

Un mois au *Dispensaire d'hygiène sociale* ; un mois au *Dispensaire anti-tuberculeux*.

D'accord avec la Commission, les stages peuvent, éventuellement, être faits dans des institutions analogues en Suisse.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Ecole d'études sociales,  
6, rue Charles Bonnet, Genève.